

Image not found or type unknown



FERMETURE TOTALE COPROPRIETES

Par **guigou**, le **10/07/2010** à **14:29**

Bonjour ,

Lors de la dernière assemblée générale a été voté la fermeture totale de la résidence (fermeture par portail avec digicode) où j'habite qui comporte des commerces .

La mairie nous oblige à avoir des heures d'ouverture pour les portails pour les habitants extérieurs à la résidence bien qu'ils puissent aller aux commerces sans passer par la résidence .

Est ce légal ?

Merci pour votre réponse

Cordialement ,